Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502859-20251211-2025_077-DE

SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire

Grand Site Mégalithique de Bretagne

2025/077

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Héléna FRANGEUL, Mme Morgane MAHÉ, M. Vincent YVOIR

Excusées : Mme Valérie LUC, Mme Nathalie DELACOUR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procuration : Mme Géraldine YVOIR a donné procuration à M. Vincent YVOIR

Date de convocation : le 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : M. Cyrille BOUREL

Objet :
Taranis

Monsieur le Maire fait part que les 3 permis Taranis, Epona et Belenos ont été signés par le Ministre de l'Economie le 3 décembre 2025.

Breizh ressources peut désormais prospecter les parcelles des propriétaires qui ne s'y sont pas opposés. Les personnes qui refusent tout prélèvement sur leurs parcelles doivent urgemment remplir un formulaire d'opposition.

Plusieurs associations dénoncent les dangers liés à l'exploration minière sur le territoire et vont introduire un recours en justice contre ces permis.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'être solidaire de cette démarche.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Daniel MAHÉ

MAIRIE DE SAINT-JUST (I.-et-V.)

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr